

4. FINANCES

4.2 Tarification 2026

Annexe 4.2

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Il est présenté au Conseil en annexe la tarification du Crédit Municipal de Nantes, concernant :

- Les prêts sur gage,
- Les microcrédits personnels,
- Les prêts aux associations
- Les prestations.

Les modifications concernent les indexations habituelles de nos taux d'intérêt (prêt sur gage, prêt 60)

Un changement dans nos conditions d'épargne pour les personnes morales :

- Alignement avec les personnes physiques sur le caractère non obligatoire des dons,
- Fin des distinctions en fonction des zones d'influence,
- Augmentation des plafonds de 600 à 1000k€ pour s'aligner avec les limites au risque des prêts et profiter d'opportunités plus élevées.

Le Conseil, après examen :

- adopte la proposition
- la modifie comme suit :

.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

